

Tableau récapitulatif des limites de captures, quotas et périodes de non prélèvement pour la pêche maritime de loisir dans la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls.

Un maximum de 10 individus par jour et par pêcheur à pied ou par jour et par navire ne pourra être dépassé à l'exception des serrans chevrette (*Serranus cabrilla*) et oblades (*Oblada melanura*) pour lesquels un quota de 20 individus pour ces deux espèces confondues par jour est appliqué.

Des périodes de non-prélèvement sont également mises en place pour certaines espèces.

Nom	Taille minimale (en cm)	Quotas par bateau ou par pêcheur du bord
CORB		
MÉROU		
LABRE VERT		
LOUP (<i>interdit du 1^{er} janvier au 31 mars</i>)	42	2
DENTI (<i>interdit du 1^{er} mai au 30 juin</i>)	40	2
PAGRE (<i>interdit du 1^{er} mai au 30 juin</i>)	28	5
SAR TAMBOUR (<i>interdit du 1^{er} mai au 30 juin</i>)	30	2
SAR COMMUN	25	
SAR MUSEAU POINTU	25	10
SAR TÊTE NOIRE	25	
DORADE GRISE	25	5
DORADE ROYALE	30	5
LABRE COQUETTE = VIEILLE	22	2
LABRE MERLE	22	3
CRENILABRE PAON = ROUQUIER	22	3
SERRAN ÉCRITURE	20	2
SERRAN CHEVRETTE	15	20
OBLADE	15	
SAUPE	20	10
GIRELLE	12	10
MARBRE	20	5
PAGEOT ARCANE = GALET	20	10
PAGEOT COMMUN	25	5
RASCASSE BRUNE	15	5
RASCASSE PUSTULEUSE	15	5
RASCASSE ROUGE = CHAPON	35	3
ROUGET BARBET DE ROCHE	18	10
MOSTELLE	30	5
SEVERAU = SAUREL = CHINCHARD	20	10
BARRACUDA = BECUNE	50	3
CORYPHENE	40	5
LICHE AMIE	50	2
LICHE GLAUQUE = PALOMINE	25	5
MAQUERAU COMMUN	20	10
MAQUERAU ESPAGNOL	20	10
SERIOLE	50	2

■ = Espèces soumises à MARQUAGE (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)

3 Noeuds
Vitesse limitée dans la zone des mouillages organisés

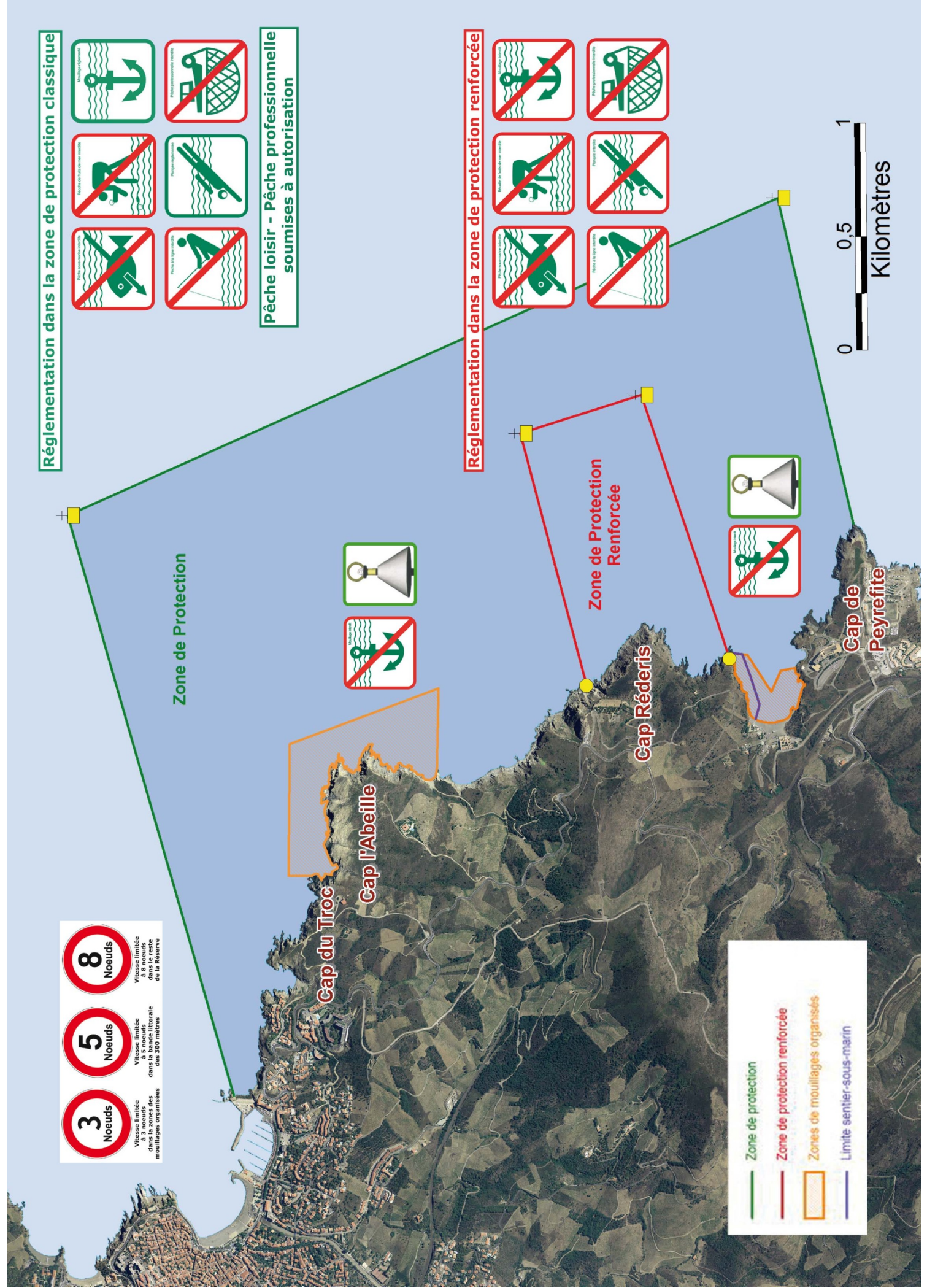
5 Noeuds
Vitesse limitée dans la bande littorale de 300 mètres

8 Noeuds
Vitesse limitée dans le reste de la Réserve

Réglementation dans la zone de protection classique

Pêche loisir - Pêche professionnelle soumises à autorisation

Réglementation dans la zone de protection renforcée



— Zone de protection

— Zone de protection renforcée

— Zones de mouillages organisés

— Limite sentier-sous-marin

